10 Animer le territoire

Accompagnement des projets culturels et patrimoniaux

POURQUOI ?

Dans un département rural comme le nôtre, la culture doit aller au plus près des Lot-et-Garonnais. Aussi, le Département soutient les projets de créations cinématographiques et audiovisuelles, d'enseignements artistiques, de diffusion de spectacle... Côté « patrimoine » et « archéologie », il soutient le projet de valorisation et de développement des collections. Il apporte également une expertise sur les projets culturels dès leur élaboration jusqu'à leur réalisation. Grâce à son implication, le Département soutient également le tissu associatif.

Cinéma

- Soutien à l'animation et à la professionnalisation cinématographique
- Soutien à la création et à la production cinématographiques et audiovisuelles

Enseignements artistiques

- Fonctionnement et investissement des établissements d'enseignements artistiques, pour les 19 établissements publics et associatifs inscrits au schéma départemental (établissements classés, écoles ressources et les écoles de proximité)

Transversal

- Soutien aux pôles ressources culturels départementaux associatifs conventionnés

Arts-vivants

- Soutien à la diffusion du spectacle vivant
- Soutien aux manifestations arts-vivants
- Soutien aux projets artistiques et à la structuration des compagnies professionnelles

Patrimoine

- Soutien à la valorisation du patrimoine
- Soutien à l'archéologie
- Développement des collections et équipements patrimoniaux

POUR QUI ?

Collectivités locales, associations, sociétés de production de films, établissements publics et associatifs inscrits au schéma départemental de l'enseignement artistique (établissements classés, écoles ressources et écoles de proximité)

CONTACT

Hôtel du Département, annexe Jean-Bru, avenue Jean-Bru, 47000 Agen
Direction générale adjointe de la Cultuel, du Sport et de la Citoyenneté,
service Arts-vivants et Patrimoine
subvention.lotetgaronne.fr
culture@lotetgaronne.fr / 05 53 69 41 46